conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

VENNO VET 1 super

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit biocide

PT 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire

PT 4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Concentré liquide. Produit de désinfection des surfaces, soluble dans Eau

Utilisations déconseillées

concentré : Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Distributeur en Suisse</u> <u>Fabricateur</u>

Société: Vital AG MENNO CHEMIE-VERTRIEB GMBH

Schweiz Deutschland Rue: Industriestrasse 30 Langer Kamp 104 Lieu: 5036 Oberentfelden D-22850 Norderstedt 062 737 50 40 +49(0)40/5290667-0 Téléphone: info@vital-aq.ch info@menno.de e-Mail / Internet: www.vital-aq.ch www.menno.de

Service responsable: Toxikologisches Giftinformationszentrum-Nord

Information szentrum Schweiz (GIZ-NORD)

Ereiestrasse 16 D-37075 Göttingen, Deutschland

8030 Zürich

Tel.: 044 251 51 51 Tel.: +49(0)551 / 1 92 40 Mail: info@toxi.ch Mail: giznord@giz-nord.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tel.: 145 Tel.: +49(0)551 / 1 92 40

Information supplémentaire

Les indications relatives aux caractéristiques physiques et chimiques ne sont pas appropriées à l'élaboration d'une spécification.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 2 de 12

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide formique dodecylbenzenesulphonic acid glyoxylic acid benzotriazole-1,2,3

Mention

d'avertissement: Danger

Pictogrammes:







Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer gaz/Vapeur/aérosol.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position

où elle peut confortablement respirer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Le contenu / récipient doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour

déchets spéciaux.

2.3. Autres dangers

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Le liquide provoque une inflammation sévère de la conjonctive et peut provoquer de lésions graves de la cornée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 3 de 12

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	№ REACH	
	Classification selon règlement			
64-18-6	acide formique			55 - < 60 %
	200-579-1			
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acu	te Tox. 4, Skin Corr. 1A; H	226 H331 H302 H314	
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid			10 - < 15 %
	287-494-3			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Ac			
298-12-4	glyoxylic acid	5 - < 10 %		
	206-058-5			
	Met. Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin			
97489-15-1	alkane sulphonate	1 - < 5 %		
	307-055-2			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye			
65-85-0	benzoic acid	<1 %		
	200-618-2	607-705-00-8		
	STOT RE 1, Skin Irrit. 2, Eye D			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Le secouriste doit se protéger.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin. S'éloigner de la zone dangereuse. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Appeler immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 2.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 4 de 12

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La combustion produit des fumées irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Se laver les mains après manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser des agents neutralisants. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres rubriques

voir chapitre 7. Manipulation et stockage Équipement de protection individuel, voir section 8. voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination

Neutraliser au lait de chaux ou avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

concentré : Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

Se conformer aux instructions d'utilisation fournies par le producteur.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Entreposer à température ambiante dans le

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 5 de 12

récipient d'origine.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.

Information supplémentaire

concentré : Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

Se conformer aux instructions d'utilisation fournies par le producteur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir chapitre 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
64-18-6	Acide formique	5	9,5		VME 8 h	
		10	19		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 6 de 12

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: iaune

Odeur: nauséabonde

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 1,87 (1 %

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle non déterminé

d'ébullition:

Point d'éclair: > 60 °C DIN 51755

Inflammabilité

solide:
gaz:
non applicable
non applicable
limite inférieure d'explosivité:
donnée non disponible
limite supérieure d'explosivité:
donnée non disponible
Température d'inflammation:
donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Dans un test selon la directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas

être comburant.

Pression de vapeur: 35 hPa calcul.

(à 20 °C)

Pression de vapeur: 200 hPa calcul.

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 1 g/cm³ Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

Viscosité dynamique:

10,6 mPa·s

(à 20 °C)

Densité de vapeur:

Taux d'évaporation:

non déterminé
non déterminé

9.2. Autres informations

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 7 de 12

Teneur en solide: non déterminé

Non demandé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses. non déterminé

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente avec des peroxydes. Oxydants, Bases. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5. Matières incompatibles

Bases. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon l'expérience n'est pas prévisible

Information supplémentaire

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DL50/orale/rat = 1.290 mg/kg (OECD-Guideline Nr. 401)

DL50/orale/rat = (2 % Sol.)= >8.000 mg/kg (OECD-Guidelind Nr. 401)

DL50/cutanée/lapin = > 6.900 mg/kg (OECD-Guideline Nr.402)

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 830,2 mg/kg; ATE (par inhalation vapeur) 15,70 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 0,999 mg/l

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 8 de 12

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source		
64-18-6	acide formique						
	par voie orale	DL50	730 mg/kg	rat	OECD 401		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	7,85 mg/l	rat	BASF		
	par inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l				
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid						
	par voie orale	DL50 mg/kg	>300-2000	rat			
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	rat	BASF		
298-12-4	glyoxylic acid						
	par voie orale	DL50	2528 mg/kg	rat	OECD 401		
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	rat	OECD 402		
97489-15-1	alkane sulphonate						
	par voie orale	DL50 mg/kg	>500-2000	rat	OECD 401		
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	souris			

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Irritation/corrosion aiguë de la peau : effets corrosifs (OECD-Guideline Nr.404) Irritation/corrosion aiguë de la peau (2 % Sol.): Pas d'irritation de la peau

Oeil/lapin = (2 % Sol.): irritant (OECD-Guideline Nr.405)

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (glyoxylic acid) Aucune réaction de sensibilisation n'a étée observée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) nº 1272/2008. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 04.01.2017 Code du produit: 5076_CH Page 9 de 12

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source			
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1-10 mg/l	96 h	Leponis macrochirus	DIN EN ISO 7346-2			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>10-100 mg/l		Desmodesmus subspicatus				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna				
	Toxicité pour les poissons	NOEC	>10-100 mg/l		Pseudomonas putida	OECD 209			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	>1-10 mg/l		Daphniaia magna				
298-12-4	glyoxylic acid								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>200 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203			
	Toxicité pour les poissons	NOEC	>200 mg/l						
	Toxicité bactérielle aiguë	(>2000 ı	mg/l)						
97489-15-1	alkane sulphonate								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10 mg/l	96 h	Danio rerio (poisson zèbre)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>61 mg/l	72 h	Scenedemus subspicatus	OECD 202			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	10 mg/l	48 h	Daphnia magna				

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable. : 86 % (28 d) (OECD-Guideline Nr. 301

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid	3,2
97489-15-1	alkane sulphonate	0,2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 10 de 12

Code d'élimination des déchets-Produit

020108

Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ou de la préparation et de la transformation des aliments; Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Le déchet spécial

Code d'élimination de déchet-Résidus

020109

Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ou de la préparation et de la transformation des aliments; Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; Déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou de déchets spéciaux et emballages contaminés par des substances dangereuses ou des déchets spéciaux Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Après nettoyage, les matériaux peuvent être remis aux entreprises locales de recyclage de plastiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1760

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide formique, Solution)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8



Code de classement:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité dégagée:

Catégorie de transport:

Nº danger:

Code de restriction concernant les

Etunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1760

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide formique, Solution)

8

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 11 de 12

Étiquettes: 8



Code de classement:C9Dispositions spéciales:274Quantité limitée (LQ):5 LQuantité dégagée:E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1760

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (formic acid, solution)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ill Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dégagée: E1
EmS: F-A, S-B

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: corrosive.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 12,8 % (128 g/l) 2004/42/CE (COV): 29,8 % (298 g/l)

Information supplémentaire

850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales VOC-Suisse (VOCV): 0%

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes

travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes

ou allaitant.

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Teneur en COV (OCOV): 0%

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

Date d'impression: 03.10.2019 Code du produit: 5076_CH Page 12 de 12

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)